

Extrait du Spyworld Actu

<http://ks3094133.kimsufi.com/spip.php?article12495>

Microsoft s'engage à anonymiser les données de Bing après 6 mois

- Informatique - Internet -



Date de mise en ligne : mardi 19 janvier 2010

Spyworld Actu

Pour se conformer aux règles établies par le groupe européen Article 29 dont fait partie la CNIL, Microsoft a accepté de rendre anonymes les données après 6 mois contre 18 auparavant. Google et Yahoo ! stockent les données respectivement 9 et 13 mois.

A l'occasion d'une conférence de presse à Bruxelles, Microsoft a annoncé qu'il rendrait anonymes les recherches effectuées sur son [moteur Bing](#) après six mois. Passé ce délai, l'éditeur s'engage donc à supprimer les adresses IP des internautes, qu'il conservait jusqu'à présent durant dix-huit mois.

Par cette décision (qui prendra effet d'ici 12 à 18 mois), Microsoft se met en conformité avec [les préconisations](#) arrêtées en 2008 par le [groupe Article 29](#) qui fédère l'ensemble des CNIL européennes. Au titre de la directive 95/46/EC, le G29 a fixé à six mois le délai maximum applicable aux moteurs de recherche pour effacer ou rendre anonymes les données personnelles des internautes.

Google ne supprime pas intégralement les adresses IP après 9 mois

Face à l'inertie des moteurs, le groupe Article 29 a de nouveau rappelé à l'ordre les entreprises fin 2009, exigeant une réponse au plus tard à la fin du mois de janvier 2010. Google et Yahoo !, les deux principaux moteurs en Europe en termes de part de marché, doivent donc encore se mettre en conformité.

D'après John Vassallo, conseil de Microsoft pour les affaires européennes, cité dans les colonnes de [l'AFP](#), il est « critique que le [leader du marché](#) opte lui aussi pour une forte anonymisation des données de recherche », car il a « la plus forte influence sur la protection des données privées. »

En Europe, Google représente en effet 80% des recherches effectuées sur les moteurs. S'il est leader du marché, il ne l'est en revanche pas en matière d'anonymisation puisque les données sont conservées durant 9 mois.

En outre, Google ne supprime pas intégralement les adresses IP et les données stockées dans les cookies. Une part de l'IP est ainsi toujours conservée, permettant potentiellement de reconstituer les données de recherche d'un internaute.

Yahoo ! a promis de descendre à 3 mois en décembre 2008

Google traîne donc toujours des pieds. [En avril 2008](#), le responsable de la protection de la vie privée chez Google estimait « que la réglementation en matière de rétention des données doit prendre en compte la nécessité de fournir des produits et services de qualité aux utilisateurs, comme des résultats de recherche pertinents, aussi bien que les questions de sécurité et d'intégrité. »

Selon Google, durcir la législation se traduirait par une détérioration des services rendus aux internautes, en particulier en matière de pertinence des résultats de recherche. Toutefois, [ces données](#) sont également pour les moteurs une source de revenus puisqu'elles permettent de délivrer des publicités ciblées.

Cependant Google n'est pas la seule firme américaine à être dans le collimateur des autorités européennes. Yahoo ! n'est pas non plus exemplaire avec une durée de conservation des données [fixée à 13 mois](#). Yahoo ! doit donc se

Microsoft s'engage à anonymiser les données de Bing après 6 mois

conformer à sa promesse de décembre 2008. Le moteur américain avait annoncé [qu'il réduirait à 3 mois](#) la durée de rétention des données des internautes.

Post-scriptum :

<http://www.zdnet.fr/actualites/inte...>